

Abrogation pour erreur matérielle de la délibération n°04/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR L'ANIMATION PAPI 3 - ANNEE 2023 ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT visée en préfecture le 9 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle du conseil municipal de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 20

Date de convocation du Comité : 1^{er} mars 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SM Berre et rieu	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	POLARD Pierre	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
TITULAIRES REPRESENTES :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
Messieurs	BARDIES Pierre (SIAH Fresquel)	représenté par	FERNANDEZ David
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel

Mme Bernadette SIRE a été nommé secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR L'ANIMATION PAPI 3 - ANNEE 2023 ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Président rappelle que par délibération n°53/2022 du 09/12/2022, le Comité Syndical a approuvé la demande de subvention et le plan de financement associé, déposé auprès de l'Etat pour l'animation du PAPI 3 - année 2023.

Pour rappel :

- la demande porte sur le financement de 2 postes équivalent temps plein (2ETP)
- le coût de l'opération est plafonné à 130 000 € TTC ;
- plan de financement : Etat 50% - autofinancement 50%

Le Fonds Vert mis en place par l'Etat (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires de 2 milliards d'Euros), sous la responsabilité des préfets, offre la possibilité d'obtenir des financements complémentaires pour des actions déjà inscrites dans un PAPI dans le respect de la limite de 80% d'aides.

Aussi, dans le cadre du dossier « Animation du PAPI 3 – année 2023 » il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert et d'approuver le plan de financement modifié comme ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT – Fonds Barnier <i>(inscrit dans le PAPI 3)</i>	130 000 €	50%	65 000 €
ETAT – FONDS VERT	130 000 €	20%	26 000 €
AUTOFINANCEMENT	130 000 €	30%	39 000 €
TOTAL		100%	130 000€

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix :

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour l'animation PAPI 3 - année 2023 auprès de l'Etat (Fonds Vert) tel que proposé ci-dessus

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

